

Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2014

- distributions de plus-values par un OPCVM ou un placement collectif;
- cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et clôtures de PEA;
- profits sur instruments financiers à terme

1 VOTRE NOM ET VOTRE ADRESSE

Nom ou dénomination

Prénoms N° SIRET

Adresse

2 ÉLÉMENTS JOINTS À VOTRE DÉCLARATION (D.: déclaration)

Annexe 2074-I D. 2074-DIR D. 2074-IMP D. 2074-ETD Fiche 2074-ABT D. 2075

3 DISTRIBUTIONS DE PLUS-VALUES PAR UN OPCVM, UN FPI, UN PLACEMENT COLLECTIF OU UNE SCR

301 Désignation de l'OPCVM, FPI, placement collectif ou SCR distributeur de la plus-value

Plus-value A

Plus-value B

Plus-value C

	PLUS-VALUE A	PLUS-VALUE B	PLUS-VALUE C
302 Plus-value distribuée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
303 Abattement pour durée de détention de droit commun (cf. notice)	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>
304 Total des abattements: à reporter ligne 911			=
305 Plus-value après abattement: ligne 302 - ligne 303	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>
306 Total des plus-values après abattement: à reporter ligne 801			=

4 COMPLÉMENTS DE PRIX PERÇUS

401 Rappel de la désignation des titres antérieurement cédés à l'origine du complément de prix

Titres A

Titres B

Titres C

	TITRES A	TITRES B	TITRES C
402 Date de cession des titres à l'origine du complément de prix	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
403 Date du versement du complément de prix perçu	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
404 Montant du complément de prix	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
405 Abattement pour durée de détention de droit commun: cf. notice	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
406 Abattement pour durée de détention «renforcé»: cf. notice	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
407 Résultat taxable: ligne 404 - ligne 405 - ligne 406	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>
408 Total des résultats à reporter ligne 802			=
409 Total des abattements de droit commun: total des montants de la ligne 405. À reporter ligne 911			<input type="text"/>
410 Total des abattements «renforcés»: total des montants de la ligne 406. À reporter ligne 914			<input type="text"/>

Date et signature

5 CESSIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET TITRES ASSIMILÉS

500 DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TITRES COTÉS ACQUIS AVANT LE 1.1.1979

501	Prix effectif d'acquisition: valeurs françaises à revenu fixe ou variable			
502	Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972: valeurs françaises à revenu variable			
503	Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978: valeurs françaises et étrangères à revenu fixe ou variable			

510 RÉSULTATS DÉTERMINÉS PAR VOUS-MÊME

511	Désignation des titres et des intermédiaires financiers			
	TITRES A			
	TITRES B			
	TITRES C			

	TITRES A	TITRES B	TITRES C	
512	Date de la cession ou du rachat			
513	Détermination du prix de cession des titres			
514	Valeur unitaire de cession			
515	Nombre de titres cédés	x	x	x
516	Montant global (lignes : 514 × 515)			
517	Frais de cession			
518	Montant net (lignes : 516 – 517)			
519	Détermination du prix de revient des titres			
520	Prix ou valeur d'acquisition unitaire: cf. notice			
521	Prix d'acquisition global: cf. notice			
522	Frais d'acquisition			
523	Prix de revient: (lignes : 521 + 522)			
524	Résultat (ligne 518 – ligne 523) précédé du signe + ou – selon le cas			
525	Abattement pour durée de détention de droit commun (cf. notice)			
526	Abattement pour durée de détention «renforcé» (cf. notice)			
527	Résultat taxable (précédé de + ou -): ligne 524 – ligne 525 – ligne 526		+	+
528	Total des résultats à reporter ligne 803			=
529	Total des abattements de droit commun: total des montants de la ligne 525. À reporter ligne 911			
530	Total des abattements «renforcés»: total des montants de la ligne 526. À reporter ligne 914			

	TITRES A	TITRES B	TITRES C
531	Je demande expressément à bénéficier de l'imputation des pertes préalablement à l'annulation des titres		
532	Montant des pertes imputées pour les titres concernés <i>Montant déjà compris ligne 527 (cf. notice page 8, cas particulier, annulation de titres)</i>		

540 PLUS OU MOINS-VALUES DÉTERMINÉES PAR VOS INTERMÉDIAIRES FINANCIERS (IF) OU LES PERSONNES INTERPOSÉES (PI)

541	Nom et adresse des intermédiaires financiers ou des personnes interposées			
	PLUS OU MOINS-VALUE A			
	PLUS OU MOINS-VALUE B			
	PLUS OU MOINS-VALUE C			

	A	B	C
542	Plus ou moins-value avant abattement (précédé du signe + ou -)		
543	Abattement pour durée de détention de droit commun (cf. notice)		
544	Abattement pour durée de détention «renforcé» (cf. notice)		
545	Plus ou moins-value taxable: ligne 542 – ligne 543 – ligne 544		+
546	Total des résultats à reporter ligne 804		=
547	Total des abattements de droit commun: total des montants de la ligne 543. À reporter ligne 911		
548	Total des abattements «renforcés»: total des montants de la ligne 544. À reporter ligne 914		

6 CLÔTURE DE VOTRE PEA OU DE VOTRE PEA-PME

601	PEA 1 Nom et prénoms du titulaire	<input type="text"/>	Date d'ouverture	<input type="text"/>
602	Nom et prénoms du gestionnaire	<input type="text"/>		
603	Adresse du gestionnaire	<input type="text"/>		
604	PEA 2 Nom et prénoms du titulaire	<input type="text"/>	Date d'ouverture	<input type="text"/>
605	Nom et prénoms du gestionnaire	<input type="text"/>		
606	Adresse du gestionnaire	<input type="text"/>		
610	CALCUL DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE		PEA 1	PEA 2
611	Valeur liquidative du PEA ou valeur de rachat du contrat de capitalisation à la date de clôture		<input type="text"/>	<input type="text"/>
612	Total des versements depuis la date d'ouverture (y compris les transferts) à l'exception des versements afférents à des précédents retraits ou rachats autorisés		<input type="text"/>	<input type="text"/>
613	Résultat (+ ou -) : ligne 611 – ligne 612		<input type="text"/>	<input type="text"/>
614	À compléter si vous avez affecté tout ou partie du montant de la ligne 611 dans des opérations visées au § "Exception" p. 11 de la notice.	Montant affecté dans les 3 mois du retrait ou du rachat du plan	<input type="text"/>	<input type="text"/>
615		Montant des versements afférents au retrait ou rachat de la ligne 614 : ligne 614 × (ligne 612 / ligne 611)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
616		Gain net exonéré ou perte nette non imputable : ligne 614 – ligne 615	<input type="text"/>	<input type="text"/>
617	Revenus des titres non cotés déjà taxés. Cf. notice		<input type="text"/>	<input type="text"/>
618	Gain net ou perte nette : lignes (613 – 616 – 617). À reporter lignes 620 ou 630 selon votre situation		<input type="text"/>	<input type="text"/>
620	CLÔTURE AVANT 5 ANS : IMPOSITION DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE			
621	Si clôture, retrait ou rachat réalisé entre 2 et 5 ans (imposition au taux de 19%)		<input type="text"/>	+
622	Total à reporter cadre 8 ligne 821		<input type="text"/>	=
623	Si clôture, retrait ou rachat réalisé avant 2 ans (imposition au taux de 22,5%)		<input type="text"/>	+
624	Total à reporter cadre 8 ligne 822		<input type="text"/>	=
630	CLÔTURE APRÈS 5 ANS : PRISE EN COMPTE DE LA PERTE UNIQUEMENT			
631	Si clôture, retrait ou rachat réalisé après 5 ans (prise en compte de la perte nette)		<input type="text"/>	+
632	Total à reporter cadre 8 ligne 821 ou 822 à votre convenance		<input type="text"/>	=

7 MONTANT DE VOS PERTES ANTÉRIEURES REPORTABLES SUR 10 ANS : SITUATION AU 31.12.2013

04	05	06	07	08
09	10	11	12	13

8 RÉCAPITULATION DE VOS ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

800 OPÉRATIONS IMPOSÉES AU BARÈME : REPORT DES RÉSULTATS (PRÉCÉDÉ DU SIGNE + OU -)

801	Distributions de plus-values par un OPCVM, FPI, ou un placement collectif ou SCR: ligne 306	
802	Complément de prix: ligne 408	
803	Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés: résultats déterminés par vous même: ligne 528	
804	Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés: calcul de vos intermédiaires: ligne 546	
805	Profits sur instruments financiers à terme: justificatif bancaire (imprimé n° 2561 ter ou autre)	
806	Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation: 2074-I > ligne 431	
807	Expiration des reports d'imposition: 2074-I > ligne 601	
808	Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue de leur départ à la retraite: 2074-DIR > ligne 620	
809	Cessions de titres réalisées par les impatriés: 2074-IMP > ligne 304	
810	Total (précédé du signe + ou -)	

820 OPÉRATIONS SUR PEA : REPORT DES RÉSULTATS (PRÉCÉDÉ DU SIGNE + OU -)

821	PEA à 19% : ligne 622 et/ou 632 ou justificatif bancaire	
822	PEA à 22,5% : ligne 624 et/ou 632	

830 PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI

831	Mise en report: 2074-I > ligne 207	
832	Expiration du report: 2074-I > ligne 603	

9 DÉCLARATION *Si vous transférez votre domicile fiscal à l'étranger en 2014 consultez la notice cadre 9 "cas particulier: exit tax".*

900	Exit-tax: détermination des gains nets taxables en 2014 sur la 2074-ETD (cf. notice)	
901	Exit-tax: résultats nets déjà déterminés sur la 2074-ETD (cf. notice)	

910 RÉCAPITULATION DES ABATTEMENTS POUR DURÉE DE DÉTENTION

Abattements de droit commun

911	Somme des lignes 304, 409, 529 et 547 de cette déclaration	
912	Somme des lignes 208 et 611 de la déclaration n° 2074-I	
913	Total à reporter ligne 3SG de la 2042 si résultat positif ou 3SH si résultat négatif	

Abattements «renforcés»

914	Somme des lignes 410, 530 et 548 de cette déclaration	
915	Somme des lignes 209 et 612 de la déclaration n°2074-I	
916	Total à reporter ligne 3SL de la 2042C si résultat positif ou 3SM si résultat négatif	

920 SITUATION N° 1 : VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES PLUS-VALUES

921 Opérations taxées au barème

	Report du gain constaté ligne 810	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042 ligne 3VG	

922 Opérations sur PEA taxées à 19 %

	Report du gain constaté ligne 821	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3VT	

923 Opérations sur PEA taxées à 22,5 %

	Report du gain constaté ligne 822	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3VM	

924 **Plus-values en report d'imposition article 150-0 D bis**

925 Mise en report d'imposition

Report gain constaté ligne 831	
Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3WE	

926 Expiration du report d'imposition

Report gain constaté ligne 832	
Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3SB	

930 **SITUATION N° 2 : VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES MOINS-VALUES**

Total des lignes 810 + 821 + 822. À reporter sur la déclaration 2042 ligne 3VH

940 **SITUATION N° 3 : VOUS AVEZ RÉALISÉ DES MOINS-VALUES ET DES PLUS-VALUES**

941 Total des moins-values des lignes 810 + 821 + 822

942 Total des plus-values des lignes 810 + 821 + 822 + 831 + 832

943 **Cas n° 1 : la ligne 941 est supérieure à la ligne 942**

Perte nette de l'année : ligne (941 - 942). À reporter ligne 3VH de la déclaration n° 2042 sauf cas particulier (cf. notice)

944 **Cas n° 2 : la ligne 941 est inférieure à la ligne 942 (Voir notice pour remplir le tableau ci-dessous)**

	Compensation entre les gains et les pertes de l'année			Imputation des pertes antérieures uniquement en cas de gain colonne C	
	Report du gain	Imputation des moins-values de l'année		Imputation des pertes antérieures dans la limite de C	
	col. A	col. B	col. C	col. D	col. E
946 Ligne 810					
947 Ligne 821					
948 Ligne 822					
949 Ligne 831					
950 Ligne 832					
951 Gain de levée d'option					
952 Gain issus de BSPCE					

Les colonnes C ou E des lignes 946 à 952 sont à reporter :

- ligne 3VG de la déclaration 2042 pour la ligne 946
- ligne 3VT de la déclaration 2042C pour la ligne 947
- ligne 3VM de la déclaration 2042C pour la ligne 948
- ligne 3WE de la déclaration 2042C pour la ligne 949
- ligne 3SB de la déclaration 2042C pour la ligne 950
- ligne 3VF, 3VI ou 3VD de la déclaration 2042C pour la ligne 951 selon le taux de taxation
- ligne 3SJ ou 3SK de la déclaration 2042C pour la ligne 952 selon le taux de taxation

10 SUIVI DE VOS PERTES RESTANT À REPORTER SUR 10 ANS : SITUATION AU 31/12/2014

05	06	07	08	09
10	11	12	13	14

11 VOS PLUS-VALUES ET GAINS D'APPORT DE CRÉANCES PLACÉS EN REPORT D'IMPOSITION EN 2014

1101	Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport à une société soumise à l'IS contrôlée par l'apporteur (article 150-0 B ter du CGI) <i>Report de la ligne 318 de la déclaration n°2074-I</i>	<input type="text"/>
1102	Complément de prix afférent à des titres dont la plus-value a été placée en report d'imposition en application de l'article 150-0 b bis du CGI <i>Report de la ligne 207 de la déclaration n° 2074-I</i>	<input type="text"/>
1103	Gains d'apport de créance en report d'imposition <i>Report de la ligne 412 de la déclaration n°2074-I</i>	<input type="text"/>
1104	Total à reporter ligne 8UT de la déclaration 2042 <i>(si la ligne 8UT comporte déjà un montant, augmentez-le de ce total)</i>	<input type="text"/>